

# RÈGLEMENT

## ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

LABORATOIRE REBAUD ET ROLHION, société par actions simplifiée, immatriculée sous le SIREN 900815267.

Julien REBAUD est président et Valentin ROLHION est directeur général de la société. LABORATOIRE REBAUD ET ROLHION.

LES BIENFAITS

7 avenue général brossset

69006 lyon

- Organise du 16/09/2022 au 14/10/2022 (inclus), un Jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Le monde bien fait des bienfaits » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce Jeu est organisé sous forme de concours Instant gagnant.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Twitter, Apple ou Microsoft.

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent Jeu sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook, Google, Twitter, Apple ou Microsoft.

## ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants : France Métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est un concours de type Tirage au sort qui se déroule exclusivement sur internet via l'url : <http://dir.re/308f7225b8995d73d079>

aux dates indiquées dans l'article 1.

Cette URL est accessible depuis la page FB et INSTAGRAM <https://www.facebook.com/bienfaits.fr> et <https://www.instagram.com/lesbienfaits.fr/>

La participation au Jeu s'effectue de la manière suivante :

- La personne doit cliquer sur le lien présent sur la page FB ou INSTAGRAM
- La personne s'inscrit via le lien sur lequel elle sera redirigée
- Elle lance l'instant gagnant et sait instantanément si elle remporte le lot du jour.
- Dans le cas où la personne remporte le lot du jour elle se devra d'inscrire les coordonnées de la personne avec qui elle souhaite partager le deuxième présent

- Dans le cas où la personne ne remporte pas le lot du jour elle se verra inscrire sur l'écran "perdu"
- Sa participation l'inscrit automatiquement au tirage au sort final.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique – par jour.

Le Jeu étant accessible notamment sur la plateforme Facebook et Instagram ,<https://www.facebook.com/bienfaits.fr> et <https://www.instagram.com/lesbienfaits.fr/>

en aucun cas ces deux réseaux ne seront tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook et Instagram ne sont ni organisateurs ni parrains de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice conformément à l'article 12 du présent règlement.

Le Jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google ou toute autre plate-forme d'application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

## **ARTICLE 4 - DESIGNATION DES GAGNANTS**

Chaque jour, le module instant gagnant désigne un gagnant du jeu.

1 gagnant sera tiré au sort après la date de fin du Jeu mentionné dans l'article 1 dans un délai de 15 jours pour remporter le lot final.

Le tirage au sort effectué déterminera le gagnant parmi les participants ayant complété et validé le formulaire de participation.

Chaque gagnant sera contacté directement par mail, après chaque instant gagnant et après le tirage au sort final, par la Société dans un délai de 15 jours afin d'obtenir son adresse postale pour lui envoyer ou communiquer son gain.

## **ARTICLE 5 - DOTATION**

Le Jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) tiré(s) au sort et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

### **Liste des lots :**

16/09/2022 : Digestion : 1 spray – 24,9 euros

17/09/2022 : Immunité : 1 spray – 24,9 euros

18/09/2022 : Sommeil : 1 spray – 24,9 euros

19/09/2022 : Stress : 1 spray – 24,9 euros

20/09/2022: Tonus : 1 spray – 24,9 euros

21/09/2022 : Digestion : 1 spray – 24,9 euros

22/09/2022 : Immunité : 1 spray – 24,9 euros

23/09/2022 : Sommeil : 1 spray – 24,9 euros

24/09/2022 : Stress : 1 spray – 24,9 euros

25/09/2022 : Tonus : 1 spray – 24,9 euros

26/09/2022 : Digestion : 1 spray – 24,9 euros

27/09/2022 : Immunité : 1 spray – 24,9 euros

28/09/2022 : Sommeil : 1 spray – 24,9 euros

29/09/2022 : Stress : : 1 spray – 24,9 euros

30/09/2022 : Tonus : 1 spray – 24,9 euros  
01/10/2022 : Digestion : 1 spray – 24,9 euros  
02/10/2022 : Immunité : 1 spray – 24,9 euros  
03/10/2022 : Sommeil : 1 spray – 24,9 euros  
04/10/2022 : Stress : 1 spray – 24,9 euros  
05/10/2022 : Tonus : 1 spray – 24,9 euros  
06/10/2022 : Digestion : 1 spray – 24,9 euros  
07/10/2022 : Immunité : 1 spray – 24,9 euros  
08/10/2022 : Sommeil : 1 spray – 24,9 euros  
09/10/2022 : Stress : 1 spray – 24,9 euros  
10/10/2022 : Tonus : 1 spray – 24,9 euros  
11/10/2022 : Digestion : 1 spray – 24,9 euros  
12/10/2022 : Immunité : 1 spray – 24,9 euros  
13/10/2022 : Sommeil : 1 spray – 24,9 euros  
14/10/2022 : Stress : 1 spray – 24,9 euros

#### **Liste gros lot (et valeur associée) / suite au tirage au sort :**

Deux bons cadeaux d'une valeur de 80 euros.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces, virement bancaire ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler le(s) lot(s) gagné(s) sans contrepartie.

## **ARTICLE 6 - IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation.

De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 7 - MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ÉLARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS**

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié après dépôt de l'avenant auprès de l'étude de l'Huissier dépositaire du présent règlement.

## **ARTICLE 8 - UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS**

Vos données personnelles sont traitées par la Société Organisatrice, agissant en qualité de destinataire et responsable de traitement, conformément à la réglementation européenne et française applicable en matière de protection des données.

Le Délégué à la Protection des Données (DPO) est joignable à l'adresse : [lea@gliddde.com](mailto:lea@gliddde.com)

En remplissant le formulaire et en envoyant les documents requis pour assurer votre participation à notre jeu, vous consentez à ce que nous traitions et collections vos données personnelles. Les données personnelles recueillies sont obligatoires. Si vous ne fournissez pas les données requises, vous ne pourrez pas participer au jeu.

Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice aux seules fins de la prise en compte de votre participation au jeu, de la gestion des gagnants, de l'attribution des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Vos données personnelles sont transférées à nos services marketing et communication, ainsi qu'aux prestataires de service et sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du jeu. Ces sous-traitants sont situés dans l'Union Européenne.

Vos données personnelles seront immédiatement supprimées une fois le jeu arrivé à terme. Ce délai pourra être supérieur en cas de risque contentieux afin d'assurer la défense de nos intérêts.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression et à la portabilité de vos données, de limitation et d'opposition au traitement de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer votre requête à [lea@gliddde.com](mailto:lea@gliddde.com). Vous bénéficiez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés.

## **ARTICLE 9 - RESPONSABILITES**

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La société organisatrice ne sera en aucun cas

responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

En outre, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la société organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la société organisatrice. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

## **ARTICLE 10 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE**

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

## **ARTICLE 11 - DONNEES PERSONNELLES**

La société organisatrice, son agence GLIDDDE et le prestataire technique qui gère le Jeu, mettent en œuvre des traitements informatiques ayant pour finalité la gestion du Jeu. La société organisatrice est responsable du traitement des données personnelles pouvant être collectées.

Les données personnelles collectées seront utilisées uniquement pour l'organisation du Jeu. Les données collectées seront conservées jusqu'à ce que les gagnants aient été désignés puis détruites, sauf si le participant a accepté que celles-ci soient conservées à des fins de prospection commerciale, auquel cas elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans après la dernière sollicitation (prospect) ou réservation (client).

Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Jeu et de participer à ce dernier.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Le participant peut accéder aux informations le concernant en adressant un email à l'adresse : [lea@gliddde.com](mailto:lea@gliddde.com)

S'il estime, après avoir contacté la Société que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

## **ARTICLE 12 : GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION**

« Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. Les frais engagés pour la participation via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier adressé à l'Organisateur du Jeu :

LABORATOIRE REBAUD ET ROLHION, société par actions simplifiée, immatriculée sous le SIREN 900815267, est en activité depuis 1 an. Implantée à LYON (69006),  
LES BIENFAITS  
7 avenue général broset  
69006 Lyon

Le montant forfaitaire du remboursement correspondant aux éventuels frais de communication téléphonique occasionnés pour s'inscrire au Jeu, y participer et se connecter pour consulter les résultats sera de 0.61€.

Le cas échéant, toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 15 (quinze) jours suivant la participation et comporter dès la demande de remboursement ou dès leur disponibilité, les documents et informations suivantes relatifs au participant :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte. Toutefois, tout accès au Site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi, fibre ou liaison spécialisée, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique. »

## **ARTICLE 13 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET INTERPRÉTATION DU REGLEMENT**

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet ( étiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux Jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout

litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la société organisatrice.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux Jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

## **ARTICLE 14 - DEPOT DU REGLEMENT**

Le règlement du Jeu est déposé chez Maître Axelle MATAIX, Huissier de Justice à la résidence de LYON (69002), 55 rue de la République (France). Le règlement est accessible à partir du site durant le Jeu. Il est également disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu, à l'adresse suivante :

LES BIENFAITS

7 avenue général brossset

69006 lyon

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.